Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 19 janvier 2021 et convoquée pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 001-01-21 <u>Ouverture de la séance</u>

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 002-01-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 14 et 59 :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020
- 4. Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021
- 5. Liste des chèques émis au mois de décembre 2020
- 6. Dépôt de la liste de la correspondance Suivi
- 7. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
- 8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
- 9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

- 10. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2021
- 11. Amendement aux prévisions budgétaires 2021 adoptées par la résolution numéro 12 863-11-20
- 12. Amendement à la résolution numéro 12 939-12-20 relative à l'affectation de surplus libres aux recettes 2021
- Démission d'un employé occupant le poste de Chargé de projet InnoHub La Centrale
- 14. Engagement d'un Chargé de projet InnoHub La Centrale Retiré
- 15. Permanence de monsieur Hamid El Arch, Conseiller au démarrage d'entreprise
- 16. Modification de l'horaire de travail d'une employée de la MRC Les Moulins
- 17. Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique
- 18. Achat d'un forfait informatique personnalisé pour l'année 2021
- 19. Dépôt du Bilan 2020 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM
- 20. Dépôt de l'Étude sur l'interprétation de la culture scientifique au Domaine Seigneurial
- 21. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2021
- 22. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2021
- 23. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des biologistes du Québec (ABQ)
- 24. Nomination au comité de coordination touristique MRC Villes
- 25. Nominations au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
- 26. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration à la Fondation du Cégep de Terrebonne
- 27. Ajout de représentants au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI)
- 28. Mode de recrutement, de renouvellement ou de remplacement des représentants du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI)
- 29. Adoption de la Politique révisée relative au Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) Politique et cadre de fonctionnement

- 30. Autorisation de paiement du deuxième versement à l'organisme Le Néo dans le cadre du 4e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (deuxième versement)
- 31. Autorisation de paiement Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
- 32. Autorisation de signature Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) afin de réaliser le projet « InnoHub La Centrale: Phase d'accélération »
- 33. Autorisation de signature Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise de Rhinocharge Inc.
- 34. Préavis de l'entreprise Allior Canada afin de mettre fin à sa convention d'incubation
- 35. Préavis de l'entreprise Corporation Goodowl inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation
- 36. Préavis de l'entreprise Art Partage afin de mettre fin à sa convention d'incubation
- 37. Mandat à monsieur Bernard Dostie pour l'analyse des dossiers du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
- 38. Autorisation à déposer des demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature des formulaires et des avenants (avenants numéros 2020-5 et 2020-6)
- 39. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-103 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 40. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-104 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 41. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-105 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

- 42. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-107 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 43. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-108 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 44. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-109 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 45. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-110 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 46. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-111 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 47. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 48. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-113 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 49. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-114 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 50. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-115 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 51. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-116 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 52. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-117 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

- 53. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-119 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 54. Programme PAU PME Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-120 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 55. Achat d'une publicité dans le journal La Revue concernant le programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
- 56. Site Internet de la MRC Les Moulins Achat d'une banque d'heures pour les frais d'hébergement, de mise à jour et de développement Web
- 57. Autorisation de paiement à la firme Tetra Tech Québec Inc. Étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny (St-Jean-Baptiste) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (troisième versement)
- 58. Autorisation de paiement au Groupe Hémisphère Réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) (premier versement)
- 59. Autorisation de paiement à la firme FNX-INNOV Étude stratigraphique de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche (Premier versement) **Retiré**
- 60. Examen et approbation du règlement numéro 1001-319 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones 0263-38, 0363-10, 0363-68, 0364-44 et 0364-49
- 61. Examen et approbation du règlement numéro 1001-323 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9264-80 à même la zone 9263-99 et modifier la grille des usages et normes de la zone 9263-99
- 62. Examen et approbation du règlement numéro 1001-324 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre certains usages municipaux dans toutes les zones à l'intérieur du périmètre urbain qui ne sont pas situées dans les aires d'affectations "Conservation", "Conservation-secteur de mise en valeur" ainsi que "Usages contraignants"
- 63. Autres sujets
- 64. Période de questions
- 65. Clôture de la séance

13 003-01-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 004-01-21 <u>Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021</u>

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021 au montant de 149 854,00\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 186,55\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de janvier 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 005-01-21 <u>Liste des chèques émis au mois de décembre 2020</u>

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2020, pour un montant de 1 782 283,34\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 089,05\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 006-01-21 <u>Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi</u>

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2021* »).

13 007-01-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 12 janvier 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 12 janvier 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 008-01-21 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 19 janvier 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 19 janvier 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 009-01-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite aux rencontres du 15 décembre 2020 et du 14 janvier 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de ces rencontres;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux rencontres dudit comité le 15 décembre 2020 et le 14 janvier 2021 soient et sont reçus par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE les listes des sujets discutés lors desdites rencontres, soient et est acceptées pour dépôt.

ADOPTÉE

13 010-01-21 <u>Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2021;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2021 :

MRC Les Moulins Liste des engagements au 1er janvier 2021

Fournisseur	2021
Chambre de commerce et de l'industrie	41 616
Crédit Meridians	3 974
Entente Viagym	158 864
Entretien ménager Techno pro	5 354
Fondation du Cégep	35 000
Gestion Claude Decelle	132 799
Godard Nettoyage	13 102
Groupe Arobas Inc.	1 197
Holding Rubino	204 418
Les prévoyants	630
Mallette Inc.	19 423
Moisson Laurentides	16 440
Pitney Bowes	675
Salaires et charges sociales	3 079 700
Table des préfets de Lanaudière	79 010
Table des préfets élus de la couronne Nord	65 479
Tourisme Lanaudière	25 000
Trivium Avocats	5 425
	3 888 106

QUE le paiement des engagements des dépenses susmentionnées soit autorisé, et ce, au moment opportun dans le courant de l'année 2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 888 106,00\$ soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

13 011-01-21 <u>Amendement aux prévisions budgétaires 2021 adoptées par la résolution numéro 12 863-</u> 11-20

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 863-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté les prévisions budgétaires 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les formules d'addition des dépenses doivent être corrigées puisqu'elles étaient erronées ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cette correction est un total de dépenses moins élevé, l'affectation de surplus doit être réduite ;

CONSIDÉRANT QUE cette correction ne modifie pas la quote-part des municipalités de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de comparer les états financiers 2021 au budget 2021, il est recommandé de présenter, dans une annexe au procès-verbal, un budget selon le même format (fonctions, activités) que le budget présenté aux états financiers en fin d'année;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'amender la résolution numéro 12 863-11-20 afin de corriger les formules d'addition des dépenses ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 12 863-11-20 soit amendée et donc que les prévisions budgétaires 2021 adoptées par cette résolution soit amendées et qu'ainsi, les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la MRC Les Moulins soient pour un total de 7 635 226,00\$, le tout conformément au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel remplace le document joint à la résolution numéro 12 863-11-20.

QUE le budget présenté selon le même format (fonctions, activités) que le budget présenté aux états financiers en fin d'année soit également déposé en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 012-01-21 <u>Amendement à la résolution numéro 12 939-12-20 relative à l'affectation de surplus libres aux recettes 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 939-12-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté l'affectation de surplus libres aux recette 2021;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 011-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a amendé ses prévisions budgétaires 2021;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'amendement susmentionné est un total de dépenses moins élevé, l'affectation de surplus doit être réduite;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'amender la résolution numéro 12 939-12-20 afin de réduire l'affectation des surplus libres aux recettes de l'exercice 2021 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 12 939-12-20 soit amendée et que l'affectation de surplus libres aux recettes 2021 adoptée par cette résolution soit réduite et qu'ainsi, une somme de 792 406,00 \$, provenant de surplus libres, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2021.

ADOPTÉE

13 013-01-21 Démission d'un employé occupant le poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT la lettre de démission datée du 2 décembre 2020 de monsieur Danny Beausoleil occupant le poste de Chargé de projet prenant effet le 22 janvier 2021 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de monsieur Danny Beausoleil occupant un poste de Chargé de projet, prenant effet le 22 janvier 2021, à 16h30.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Danny Beausoleil et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

13 014-01-21 Permanence de monsieur Hamid El Arch, Conseiller au démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hamid El Arch, conseiller au démarrage d'entreprise, terminera sa période de probation le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de Hamid El Arch, conseiller au démarrage d'entreprise, soit et est acceptée à compter du 20 janvier 2021.

ADOPTÉE

13 015-01-21 <u>Modification de l'horaire de travail d'une employée de la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Morneau, technicienne en administration dont l'horaire de travail est actuellement de 30 heures par semaine, a manifesté le désir de travailler à temps plein ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la semaine de travail de madame Danielle Morneau, technicienne en administration, soit de trente-quatre heures par semaine et que cet horaire soit en vigueur à compter de la semaine du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

13 016-01-21

Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager des préposés étudiants pour l'accueil touristique de la mi-juin à la fin août 2021;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021, pour l'engagement de préposés étudiants pour l'accueil touristique de la mi-juin à la fin août 2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 017-01-21

Achat d'un forfait informatique personnalisé pour l'année 2021

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire d'achat d'un forfait informatique personnalisé pour les besoins de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 11 janvier 2021, pour un montant mensuel de 923,00\$ par mois, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

Il est proposé monsieur Roger Côté, appuyé monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'un forfait informatique personnalisé auprès de l'entreprise Informatique Amérix au coût mensuel de 923,00\$ par mois, pour un total de 11 076,00\$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 11 076,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

13 018-01-21 Dépôt du Bilan 2020 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12 407-01-20, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du protocole d'entente dans le cadre de la tenue du Marché public moulinois pour les années 2020 et 2021 et par laquelle la MRC Les Moulins s'est engagé à payer à la SODAM la somme de 97 000,00\$ pour l'édition 2020, soit 82 000,00\$, pour l'organisation et la tenue des marchés et 15 000,00\$, pour le volet communication.

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu'une somme représentant 25% du montant total soit accordée conditionnellement au dépôt du bilan;

CONSIDÉRANT QUE le bilan 2020 a été remis;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Bilan 2020 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le versement d'une somme de 25% du montant total pour l'année 2020, soit 19 985,01\$, incluant les taxes, soit versée à la SODAM.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 « SODAM », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-9 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 407-01-20.

ADOPTÉE

13 019-01-21 <u>Dépôt de l'Étude sur l'interprétation de la culture scientifique au Domaine Seigneurial</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 589-05-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Collectif Nova, pour un montant de 25 560,004, excluant les taxes, pour une étude sur l'interprétation de la culture scientifique au Domaine Seigneurial;

CONSIDÉRANT QUE la firme Collectif Nova a transmis, en date du 18 décembre 2020, l'Étude sur l'interprétation de la culture scientifique au Domaine seigneurial;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'Étude sur l'interprétation de la culture scientifique soit et est acceptée pour dépôt.

13 020-01-21 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière s'est terminée en décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2021 au coût de 275,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 275,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 021-01-21 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu la cotisation 2021 pour l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent le versement de la cotisation pour l'année 2021 relativement à l'adhésion de monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), au montant de 776,08\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 776,08\$, incluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

13 022-01-21 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des biologistes du Québec (ABQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu la cotisation 2021 pour l'adhésion de monsieur Vincent Laroche, biologiste de la MRC Les Moulins, à l'Association des biologistes du Québec (ABQ);

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent le versement de la cotisation pour l'année 2021 relativement à l'adhésion de monsieur Vincent Laroche, biologiste de la MRC, à l'Association des biologistes du Québec (ABQ), au montant de 149,47\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 149,47\$, incluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 023-01-21 Nomination au comité de coordination touristique MRC – Villes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 903-04-19, le comité de coordination touristique MRC – Villes a été créé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Francis Villeneuve;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Charles Thériault soit et est nommé afin de siéger au comité de coordination touristique MRC- Villes en remplacement de monsieur Francis Villeneuve.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Francis Villeneuve pour son implication et sa participation au comité de coordination touristique MRC – Villes de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 024-01-21 Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration de certains sièges au 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE certains sièges sont actuellement vacants, il y a lieu de les combler ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2022 :

Monsieur Alain Gingras Secteur industries et technologies

Monsieur Jean-François Collard Secteur de l'éducation Monsieur David Girard Secteur affaires

À CONFIRMER Secteur travailleur autonome et représentants

syndicaux

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Raymond Gingras, madame Annie Brunette et madame Cybèle Rioux pour leur implication et leur participation au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 025-01-21 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 331-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Guillaume Tremblay, préfet de la MRC Les Moulins, au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le préfet n'est plus disponible, il y a lieu de déléguer un nouveau représentant au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne en remplacement de monsieur Guillaume Tremblay;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC délègue madame Anny Mailloux, membre du conseil de la MRC Les Moulins, en remplacement de monsieur Guillaume Tremblay, préfet de la MRC Les Moulins, au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Guillaume Tremblay, préfet de la MRC Les Moulins, pour son implication et sa participation au sein du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

ADOPTÉE

13 026-01-21 Ajout de représentants au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 187-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place un comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) formé d'élus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite ajouter des représentants au comité susmentionné ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les représentants suivants soient nommés au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) :

- le directeur (trice) Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire à Mascouche :
- le régisseur (euse) à Mascouche;
- le chef (fe) de division animation et vie associative de division animation et vie associative à Terrebonne;
- le conseiller (ère) au développement de politiques à Terrebonne ;

QUE les représentations suivantes s'ajoutent à la composition du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI):

- un représentant du CISSS;
- un représentant du Cégep à Terrebonne;
- un représentant du Centre de services scolaire des Affluents ;
- deux représentants des organismes communautaires;
- deux citoyens;

ADOPTÉE

13 027-01-21 <u>Mode de recrutement, de renouvellement ou de remplacement des représentants du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI)</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 187-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place un comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) formé d'élus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite ajouter des représentants au comité susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer le mode de recrutement, de renouvellement ou de remplacement des représentants audit comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI);

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mode de recrutement, de renouvellement ou de remplacement des représentants du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) soit le suivant :

- La MRC procédera d'abord à un appel d'intérêt auprès d'organismes de la région qui sont en lien avec le développement social, communautaire et immigration ;
- Un communiqué sera diffusé sur le site internet de la MRC Les Moulins pour informer les citoyens;
- Un formulaire intitulé Formulaire de participation au comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins (CDSCI) comportant un espace pour l'identification du candidat intéressé et son secteur de provenance ainsi qu'un espace pour ses motivations, sera disponible sur le site internet de la MRC Les Moulins:
- Ledit formulaire devra être retourné par courriel à <u>info@mrclesmoulins.ca</u> ou par la poste au 710, boul. des Seigneurs, suite 204, Terrebonne (Québec) J6W 1T6 ou remis à la réception de la MRC Les Moulins;

• Une banque de candidatures sera constituée;

Il appartiendra au conseil de la MRC Les Moulins de confirmer les nominations, renouvellements ou remplacements des représentants à partir des banques de candidatures.

QUE le document intitulé « Profil des représentants citoyens et communautaires recherchés au CDSCI » contenant des informations relatives aux compétences de la MRC, aux chantiers éventuels du CSDCI, au rôle des membres du CDSCI et au profil des compétences recherchées au CDSCI, soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 028-01-21

Adoption de la Politique révisée relative au Fonds entreprises d'économie sociale (FEES)

— Politique et cadre de fonctionnement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 103-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le Fonds entreprises d'économie sociale (FEES);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 777-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la Politique relative au Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) – Politique et cadre de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la Politique révisée relative au Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) ainsi que le cadre de fonctionnement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Politique révisée et le cadre de fonctionnement du Fonds entreprises d'économie sociale (FEES) soient et sont adoptés et qu'ils remplacent toute autre politique et tout autre cadre adoptés antérieurement relativement aux entreprises d'économie sociale.

ADOPTÉE

13 029-01-21

Autorisation de paiement du deuxième versement à l'organisme Le Néo dans le cadre du 4^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 495-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi d'une subvention relativement au projet de l'organisme Le Néo dans le cadre du 4^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le deuxième versement de la subvention susmentionnée;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le deuxième versement de la subvention à l'organisme Le Néo dans le cadre du 4^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, au montant de 8 800,00\$.

13 031-01-21

Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation Diversité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 352-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2019-2020 modifié du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 354-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, un rapport d'activités doit être déposé pour le paiement du troisième versement ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement final d'un montant de 2 400,00\$ à l'organisme Uniatox, et ce, conditionnellement au dépôt du rapport d'activités de l'organisme Uniatox, le tout, dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox en lien avec le Plan d'action 2019-2020 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-212 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 354-12-19.

ADOPTÉE

13 031-01-21

Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) afin de réaliser le projet « InnoHub La Centrale : Phase d'accélération »

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal est chargée de l'application de la sous-section 2 de la section II de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*;

CONSIDÉRANT QUE conformément au paragraphe 2 de l'article 17.4 de cette loi, la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal peut apporter, aux conditions qu'elle détermine, son soutien financier à la réalisation d'actions visant le développement et la promotion de la métropole;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier provient du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole;

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal et la MRC Les Moulins souhaitent établir les modalités et conditions de ce soutien financier par un Protocole d'entente à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE la ministre accorde à la MRC Les Moulins aux conditions déterminées dans le protocole, une aide financière maximale de 396 000 \$ afin de réaliser le projet « InnoHub La Centrale : Phase d'accélération ».

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et la ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) afin de réaliser le projet « InnoHub La Centrale : Phase d'accélération » et tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 032-01-21 <u>Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et</u> l'entreprise de Rhinocharge Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 756-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins accepté de reprendre la convention d'incubation entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et l'entreprise Rhinocharge Inc. et de devenir partie à ladite convention en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 035-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda afin d'augmenter son espace de location;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 535-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda afin de réduire son espace de location d'atelier de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'incubation susmentionnée et ses addendas sont expirés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rhinocharge Inc. souhaite renouveler sa convention aux mêmes termes et conditions que ceux prévus dans sa convention d'incubation initiale tout en tenant compte des modifications apportées par les addendas susmentionnés :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de renouveler l'entente d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. pour une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler l'entente d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc., pour une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. d'une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

13 033-01-21 Préavis de l'entreprise Allior Canada afin de mettre fin à sa convention d'incubation

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 778-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Allior Canada.;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 8 janvier 2021 de monsieur Vincent Bernier informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Allior Canada à la fin du mois de janvier 2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 8 janvier 2021 de monsieur Vincent Bernier (Allior Canada) informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation à la fin du mois de janvier 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise Allior Canada prenne fin à compter du 1^{er} février 2021.

ADOPTÉE

13 034-01-21 <u>Préavis de l'entreprise Corporation Goodowl inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 497-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Corporation Goodowl Inc.

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 30 novembre 2020 de l'entreprise Corporation Goodowl Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Corporation Goodowl Inc.;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 30 novembre 2020 de l'entreprise Corporation Goodowl Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation, laquelle prendra fin à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2021.

13 035-01-21 Préavis de l'entreprise Art Partage afin de mettre fin à sa convention

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 209-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Art Partage ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 5 janvier 2021 de l'entreprise Art Partage informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Art Partage à compter du 1^{er} février 2021 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 5 janvier 2021 de l'entreprise Art Partage informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation à compter du 1^{er} février 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise Art Partage prenne fin à compter du 1^{er} février 2021.

ADOPTÉE

13 036-01-21

Mandat à monsieur Bernard Dostie pour l'analyse des dossiers du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20 le conseil a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis les avenants 2020-1, 2020-2, 2020-3 et 2020-4 à la convention susmentionnée sont intervenus entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme PAU PME, incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'accorder un mandat pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Bernard Dostie datée du 27 avril 2020, au montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée 27 avril 2020 de monsieur Bernard Dostie, pour l'analyse des dossiers de prêts dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), pour un montant variant entre 300 \$ et 400 \$ par dossier selon la nature de l'analyse, et ce pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 037-01-21

Autorisation à déposer des demandes de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) incluant le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature des formulaires et des avenants

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, dont l'Avenant numéro 2020-5 et l'Avenant numéro 2020-6.

ADOPTÉE

13 038-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-103 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-103 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 27 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 27 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-103 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 27 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 27 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 27 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-9 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

13 039-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-104 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-104 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-104 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-10 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 040-01-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-105 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-105 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-11 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 041-01-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-107 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser des la contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-107 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-107 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-107 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-12 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 042-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-108 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-108 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-108 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-13 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-109 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

> CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de

13 043-01-21

roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-109 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-109 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-14 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 044-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-110 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-110 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs – salle d'entraînement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-110 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme

d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs – salle d'entraînement.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-15 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 045-01-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-111 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-111 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-111 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-16 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 046-01-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser des la contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser des la contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser de la contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser de la contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser de la contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser de la contrat de prêt recommande par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de debourser de la contrat de prêt recommande par l'extrait PAU-21-01-112 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de debourser de la contrat de la con</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-112 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-112 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-17 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 047-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-113 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-113 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-113 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-18 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-114 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-114 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 45 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 45 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-114 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 45 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 45 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 45 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-19 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 049-01-21

<u>Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-115 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-115 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-115 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-20 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 050-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-116 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et

d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-116 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-116 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-21 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 051-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-117 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère

de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-117 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs – Salon de Quilles, bar et restaurant;

Il est proposé par madame Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-117 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs – Salon de Quilles, bar et restaurant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-22 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

A DOPTÉE

13 052-01-21

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-119 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-119 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-119 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

13 053-01-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-01-120 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, et 13 037-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5 et 2020-6 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-01-120 du compte rendu de sa rencontre du 13 janvier 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-01-120 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-24 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 054-01-21 <u>Achat d'une publicité dans le journal La Revue concernant le programme d'aide aux</u> entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire l'achat d'une publicité dans La Revue concernant le programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue datée du 11 janvier 2021 pour une publicité d'1/2 page dans le journal La Revue concernant le programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), au montant de 1 090,00\$, excluant les taxes, mais incluant la publicité internet;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une publicité dans La Revue concernant le programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 090,00\$, excluant les taxes, mais incluant la publicité internet, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité- information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 055-01-21 <u>Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures pour les frais d'hébergement, de mise à jour et de développement Web</u>

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins pour son site internet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Tollé Agence Marketing, au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, pour une banque d'heures pour les frais d'hébergement, de mise à jour et de développement Web;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Tollé Agence Marketing, proposant une banque d'heures pour les frais d'hébergement, de mise à jour et de développement Web du site Internet de la MRC Les Moulins, au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 056-01-21

Autorisation de paiement à la firme Tetra Tech Québec Inc. - Étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny (St-Jean-Baptiste) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (troisième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 863-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de la firme Tetra Tech Québec Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT la facture datée du 16 décembre 2020 au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, transmises par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 18 janvier 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins pour ces travaux, au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, à la firme Tetra Tech Québec Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche, le tout conformément à la facture datée du 16 décembre 2020 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 18 janvier 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins pour ces travaux.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « Entretien des cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-51 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 863-03-19.

ADOPTÉE

13 057-01-21

Autorisation de paiement au Groupe Hémisphère - Réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 909-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Groupe Hémisphères pour un montant de 31 815,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 16 décembre 2020, au montant de 9 544,50\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, datée du 18 janvier 2021 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 9 544,50\$, excluant les taxes, à l'entreprise Groupe Hémisphère., conformément à la facture datée du 16 décembre 2020 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 18 janvier 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins pour ces travaux, le tout, dans le cadre de la réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-194 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 909-11-20.

ADOPTÉE

13 058-01-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-319 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones 0263-38, 0363-10, 0363-68, 0364-44 et 0364-49

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-319 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones 0263-38, 0363-10, 0363-68, 0364-44 et 0364-49;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-319 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones 0263-38, 0363-10, 0363-68, 0364-44 et 0364-49.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 059-01-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-323 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9264-80 à même la zone 9263-99 et modifier la grille des usages et normes de la zone 9263-99

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-323 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9264-80 à même la zone 9263-99 et modifier la grille des usages et normes de la zone 9263-99;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-323 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9264-80 à même la zone 9263-99 et modifier la grille des usages et normes de la zone 9263-99.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 060-01-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-324 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre certains usages municipaux dans toutes les zones à l'intérieur du périmètre urbain qui ne sont pas situées dans les aires d'affectations "Conservation", "Conservation-secteur de mise en valeur" ainsi que "Usages contraignants"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-324 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre certains usages municipaux dans toutes les zones à l'intérieur du périmètre urbain qui ne sont pas situées dans les aires d'affectations "Conservation", "Conservation-secteur de mise en valeur" ainsi que "Usages contraignants";

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-324 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre certains usages municipaux dans toutes les zones à l'intérieur du périmètre urbain qui ne sont pas situées dans les aires d'affectations "Conservation", "Conservation-secteur de mise en valeur" ainsi que "Usages contraignants".

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 061-01-21 <u>Clôture de la séance</u>

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate

Directrice générale adjointe, secrétairetrésorière adjointe et directrice du service
du greffe